

Compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022

Présents : Thierry Dupuis (maire), Alain Sicard (1^{er} adjoint), Myriam Fanget (2^{ème} adjoint), Virginie Baclet (4^{ème} adjoint), François Carobbio, Myriam Crouzier, Agathe Dormant, Pascale Larran, Christophe Meurenand, Sylvain Orenga, Jérémie Rynois, Maxime Sabran, Aurélien Sicard, Catherine Thoinon (conseillers municipaux).

Excusés : Christian Bouillet 3^{ème} adjoint (pouvoir à Thierry Dupuis), Emmanuel Brion (pouvoir à Aurélien Sicard), Sandrine Ballandrin (pouvoir à Catherine Thoinon), Jocelyne Janovicz.

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2022, a été approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal a pris acte de la démission de Patrick Geoffray reçue le 05 octobre 2022. La liste conduite par Thierry Dupuis étant épuisée, un siège de conseiller municipal est désormais vacant. Christophe Meurenand a été désigné comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres, en remplacement de Patrick Geoffray.

Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

La situation de la communauté de communes et les conséquences financières liées à la récupération du bâtiment de la SERP à Pont d'Ain (suite à la fusion avec la Communauté de communes Pont d'Ain, Priay, Varambon) ont été évoquées.

Des incertitudes perdurent concernant la réforme de la taxe d'aménagement, des explications ont été demandées aux services de l'Etat.

Un diagnostic pollution a été réalisé sur le site de l'ancienne décharge de Résignel. Rien à signaler.

La communauté de communes travaille actuellement sur la recherche de solutions de collecte et de traitement des biodéchets (entrée en vigueur de la nouvelle réglementation le 31 décembre 2023).

Vie Scolaire



Plusieurs travaux sont terminés ou en voie d'achèvement : peinture de la classe 3, traçage des jeux de cour, pavoisement du bâtiment, acquisition d'ordinateurs pour les classes maternelles, remplacement du petit train, séparation des WC dans l'aile l'est.

Tout devrait être terminés avant la rentrée de la Toussaint.

Vie Associative

Les subventions suivantes ont été accordées : 300 € Sou des écoles (remboursement de la location d'un château gonflable à l'occasion de Neuville en fête), 150 € Ensemble Harmonique Jujurieux Neuville (fonctionnement), 100 € De Mains à Mains (matériel décoration repas du CCAS), 554 € Amicale des sapeurs-pompiers (assurance).

Il a été décidé d'instaurer une caution de 500 € pour le prêt des chapiteaux parapluie aux associations locales. Une convention d'utilisation sera établie.

Les sapeurs-pompiers et les associations ont décidé d'organiser conjointement le vendredi 2 décembre 2022 le Téléthon et la fête d'hiver. Le Téléthon aura lieu à la caserne, des animations seront prévues pour la fête d'hiver sur le parking de la caserne et l'espace périscolaire. Les participants (exposants) à la fête d'hiver feront un don au Téléthon.

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations concernant la location de divers bâtiments au domaine de Thol :

- À la demande de l'association Rhône Alpes Jeux de Rôles, la location n'a pas été renouvelée.
- Location à l'association TZOLKIN à compter du 1^{er} novembre 2022 pour une durée d'un an, moyennant un loyer mensuel de 120 €.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

© PanneauPocket

Des demandes de devis auprès de Didier signalétique et Enseignes Beguet sont en cours pour la signalétique de la bibliothèque et de l'ATHol.

Deux entreprises ont été consultées pour le bulletin municipal, il a été décidé de retenir Comimpress.

La réunion du calendrier des manifestations a eu lieu le 5 octobre. Le calendrier est diffusé dans les boîtes aux lettres et une version mise à jour régulièrement est disponible sur le site internet.

Vous souhaiteriez partager vos compétences, donner de votre temps : vous pouvez proposer votre aide à une association, vous pouvez participer à l'organisation d'événements programmés par la commune, vous pouvez rendre ponctuellement de menus services à des personnes dans le besoin. Contactez-nous !

Nous recherchons des bénévoles souhaitant s'investir dans l'organisation de la fête de la musique prévue le 24 juin 2023.

Aménagement, voirie, travaux, réseaux

Le maire a été autorisé à engager les négociations pour acquérir une parcelle de 63 m² au hameau de Planches dans le cadre des travaux de rénovation de la station d'épuration. Une autorisation de commencer les travaux sera demandée à la propriétaire actuelle.

L'entreprise FALAISE TP va démarrer le chantier de création d'un réseau d'eaux pluviales Montée de Lachat le 07 novembre, pour une durée d'un mois. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des foyers et entreprises du hameau et une annonce sera faite via Panneau Pocket et le site internet de la commune.

Une pièce va être aménagée au local technique pour accueillir une salle de pause ainsi que des sanitaires (douche, WC) pour les employés communaux. L'emplacement précis reste à définir.

Le dossier de demande de subvention déposé dans le cadre des travaux de remplacement des rambardes du pont de Fromente a été rejeté.

Le débroussaillage de la station d'épuration de Thol est terminé, l'étude géotechnique est en cours.

Le maire a été autorisé à lancer une consultation pour la recherche d'un prestataire pour l'entretien et l'exploitation du système d'assainissement (réseau de collecte, postes de refoulement, stations), selon une procédure adaptée.

Un aménagement de la partie arrière du bâtiment de la bibliothèque au domaine de Thol est envisagé. Deux salles accueilleront le centre social « le Cocon » et une infirmière. Ces travaux sont estimés à 50 000 €.

Les enjeux de la structure Le Cocon :

- Accompagner les familles dans leur fonction parentale.
- Permettre aux jeunes de 11 à 25 ans d'être acteurs de leur vie et de la vie locale.
- Informer, accompagner et orienter la population dans leurs démarches et l'accès aux droits.
- Développer du lien social à travers l'animation de la vie locale et la citoyenneté.

Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Concernant le hameau de Saint André (raccordé depuis une armoire de Pont d'Ain), les travaux liés à la fibre optique sont terminés, la commercialisation interviendra à compter du 18 janvier 2023. Une réunion d'information sera organisée à Pont d'Ain.

Pour le reste de la commune, les travaux commencent le 25 octobre 2022 par l'armoire située chemin de Champagne, avec une tranchée sur l'accotement en direction du supermarché. Une fois que les trois armoires seront installées, le réseau sera déployé en direction des foyers. La commercialisation est envisagée pour l'été 2023.



Groupe de travail « plaine de Thol »

Concernant la vitesse excessive sur la RD 984, une réflexion est ouverte au sujet de la sécurisation éventuelle de l'arrêt de bus Chemin de l'Île.

Groupe de travail éclairage public

Le plan de financement pour la mise à niveau des armoires a été approuvé. Le Syndicat d'Énergie et de E-communication a transmis les données de consommation pour l'année 2020 : environ 30 000 € pour l'ensemble des points lumineux de la commune. Les données 2021 ne sont pas encore connues.

Informations diverses

Une convention sera passée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain pour la mise à disposition d'une bouteille d'oxygène médicinal.

Le maire a été autorisé à signer une convention dans le cadre de l'instauration d'une PPR (Période de Préparation au Reclassement) d'un agent déclaré partiellement inapte. Il s'agit d'une convention tripartite entre la collectivité, l'agent et le centre de gestion de l'Ain. Décision favorable à 16 voix pour et une abstention.

Il n'y aura pas de cérémonie de vœux début 2023.

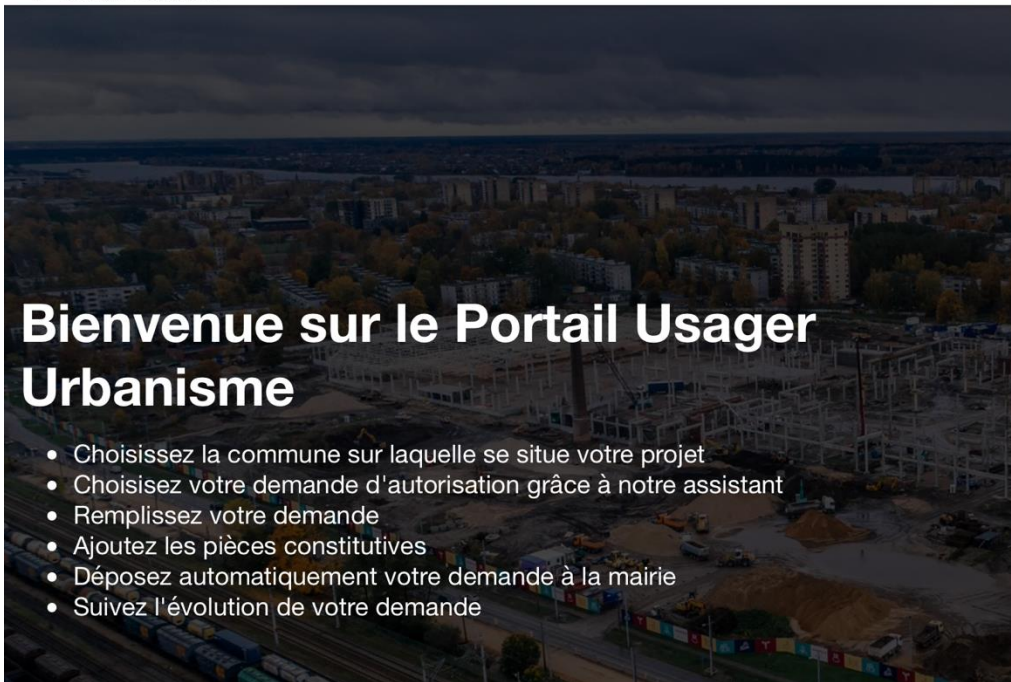
Des questions affluent concernant l'augmentation de la taxe foncière. Des précisions ont été demandés aux services de l'État.

Il a été évoqué les actions menées par la commune pour la réduction de sa consommation énergétique : illuminations de fin d'année réduites au minimum, limitation de la température de chauffage des bâtiments publics...

C.C.A.S.

La Mission Locale Jeune a constitué un groupe de 5 jeunes Neuvilleois qui souhaitent être accompagnés par la Mission Locale et passer le permis de conduire. Des ateliers seront proposés à ces jeunes selon leurs besoins et au vu de leurs demandes.

Des cours de massages bébé ont été proposés au Centre Communal d'Action Sociale. Avant de débattre de ce sujet lors d'un prochain C.C.A.S., nous souhaiterions connaître l'intérêt de jeunes parents pour ce type d'activité. Ces cours consistent à apprendre aux parents de jeunes enfants des gestes et techniques pour masser leur enfant. Contactez la mairie si vous êtes intéressés.



Bienvenue sur le Portail Usager Urbanisme

- Choisissez la commune sur laquelle se situe votre projet
- Choisissez votre demande d'autorisation grâce à notre assistant
- Remplissez votre demande
- Ajoutez les pièces constitutives
- Déposez automatiquement votre demande à la mairie
- Suivez l'évolution de votre demande

🔍 01160

Druillat (01160)

La Tranclière (01160)

Neuville-Sur-Ain (01160)

Pont-D'Ain (01160)

Priay (01160)

Saint-Martin-Du-Mont (01160)

Varambon (01160)

Un portail numérique au service des habitants

Depuis le 25 octobre 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent être reçues sous forme dématérialisée, par l'intermédiaire du Portail Usager Urbanisme de la commune.

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, ce portail numérique vous simplifie les démarches administratives concernant les demandes d'urbanisme :

- **Permis de construire**
- **Permis de démolir**
- **Déclarations préalables de travaux**
- **Certificats d'urbanisme**
- **Permis d'aménager**

Le service urbanisme de la commune se tient à votre disposition pour toute hésitation quant à la constitution du dossier ou pour toute autre interrogation relative à l'instruction d'un dossier.

Pour ceux qui le souhaitent, le dépôt et l'instruction des demandes d'urbanisme peuvent toujours se faire sous format papier.

Modalités de connexion au Portail

1 – Se connecter sur le Portail Usager Urbanisme via le lien <https://portail.siea-sig.fr/sve>

2 – Créer un compte : cliquer sur s'enregistrer, en tant que particulier ou professionnel, remplir les champs demandés

3 – Valider ce compte : saisir le code de vérification envoyé au mail enregistré

3 – Se connecter à votre compte

4 – Sur la page d'accueil de votre espace : cliquer sur « **Nouvelle demande** » pour déposer les documents d'un nouveau projet.

Cliquer sur « **Mes demandes** » pour compléter ou suivre un projet en cours

Les divers échanges avec l'administration se feront par voie électronique.

Création d'une demande d'urbanisme :

Si vous disposez déjà d'un formulaire rempli, le système va vous permettre d'envoyer directement ces documents sans ressaisie.

Si vous n'avez encore rempli aucun document, le système va vous permettre de remplir le formulaire en ligne

Dans les deux cas, vous pourrez ensuite finaliser votre demande et la transmettre à la Mairie depuis ce site. Vous obtiendrez un "accusé d'enregistrement électronique" en fin de procédure, qui attestera du bon dépôt de votre demande.